

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2520

10 octobre 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF | 120959 | PEF Kons Investment S.A. | 120940 |
| BRS International S.A. | 120914 | PEF MB Plaza Investment S.à r.l. | 120941 |
| BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l. | 120935 | PEF Prince Henri Investment S.A. | 120941 |
| Bureau Immobilier Goergen | 120959 | PEF Russia Investment S.à r.l. | 120941 |
| Centre Europe S.A. | 120960 | Petrolvilla International S.A. | 120941 |
| CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l. | 120960 | Petrolvilla International S.A. | 120942 |
| F.11 Alliance Echafaudages | 120944 | PRIME Communication FACTORY S.A. | 120943 |
| Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l. | 120931 | Promet Holding | 120936 |
| Global Investments Return S.A. | 120932 | Reinholds Pharma S.A. | 120943 |
| Global Participation Return S.A. | 120932 | Renaco S.à r.l. | 120943 |
| Green Luxembourg S.A. | 120932 | Robeco Interest Plus Funds | 120944 |
| I.T.D. 21 | 120933 | Robeco Interest Plus Funds | 120942 |
| Lacidem Luxembourg S.à r.l. | 120935 | Romal S.A. | 120936 |
| Linkstar S.à r.l. | 120934 | Sandy Island SA | 120945 |
| Medina Investments S.A. - SPF | 120934 | Schuch Immobilien S.A. | 120945 |
| MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l. | 120931 | Schwedler Carre 1 S.à r.l. | 120935 |
| MGP Harbour Exchange II S.à r.l. | 120934 | Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A. | 120946 |
| Nomisma S.A. | 120935 | Seri System International S.A. | 120945 |
| Pall Food Company | 120936 | Seri System International S.A. | 120946 |
| Paradigm S.à r.l. | 120936 | Sider Invest South America S.A. | 120944 |
| Pasta Point Management S.A. | 120932 | S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l. | 120944 |
| PEF Delta Investment S.à r.l. | 120939 | Suncoast S.A. | 120941 |
| PEF Epsilon Investment S.à r.l. | 120939 | Sveta Investments S.A. | 120945 |
| PEF Eta Investment S.à r.l. | 120940 | Taxis Lorenzo S.à r.l. | 120940 |
| PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l. | 120940 | Tez Tour Invest Fund Co. S.A. | 120946 |
| PEF Iota Investment S.à r.l. | 120940 | Val Sainte Croix Finance S.A. | 120939 |
| | | Verdoso Industries S.à r.l. | 120933 |

BRS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.077.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of August, at 11.30 a.m.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company BRS INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 1, place du Théâtre, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 140077, incorporated under the name of SREEMO S.A. by virtue of a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 1st July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1893 dated 1st August 2008. The articles of associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 984 dated 12 May 2011 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Jean-Bernard RAOUST, residing in 27, avenue de Lamballe, F-75016 Paris (France).

The chairman appoints as secretary Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, residing professionally in Senningerberg (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, residing professionally in Senningerberg (Luxembourg).

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet, thirty nine shareholders representing 94.39% of the issued share capital of EUR 1,962,000 (one million nine hundred sixty two thousand euro) are duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company in an amount of EUR 60,000.- (sixty thousand euro) in order to bring it from its current amount of EUR 1,962,000.- (one million nine hundred sixty two thousand euro) to the amount of EUR 1,902,000.- (one million nine hundred two thousand euro) by the cancellation of 1,000 A and 2,000 B redeemed shares held by the Company;

2. Creation of a C class of shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 1,902,000.- (one million nine hundred two thousand euro) to EUR 1,942,000.- (one million nine hundred forty two thousand euro) by the issuance of 2,000 (two thousand) new class C shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) each;

4. Subscription and payment by Mr. Daniel O'Connor, Mr. Arnaud Rousseu and Mr. Guillaume Evrard of the new issued class C shares;

5. Increase of the existing authorized share capital of the Company in order to set it at EUR 7,732,000.- (seven million seven hundred thirty two thousand euro) divided into (i) 86,600 A shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share, (ii) 150,000 B shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share and (iii) 150,000 C shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share;

6. Renewal of the authorization granted to the board of directors to increase the subscribed capital of the Company by the issuance of C shares, unless otherwise determined by the board of directors of the Company, within the limits of the authorized capital of the Company;

7. Amendment of the corporate object of the Company to read as follows:

"The object of the Company is to be the holding company of the Group, and as part of this to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other Luxembourg and foreign enterprises, primarily in the ship brokerage, freight trading and derivatives and shipping service supply sectors, but with unrestricted freedom to do so in other sectors including (without limitation) direct participations, in any form whatsoever, in ships; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

As the holding company of the Group, the Company shall, inter alia:

- organise the Group between the Shareholders who are all employees of Group Companies,
- define the global strategy of the Group, and

- provide administrative and management services to the Subsidiaries (direct and indirect) of the Group.

The Company may develop business and undertake transactions in the ship brokerage, freight trading and derivatives and shipping service supply sectors both itself and by means of other Group Companies, presently validly existing or to be created in the future.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to or for the benefit of the Group Companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, the Company may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- participation in and management of other companies;
- use its funds for the acquisition, development, licensing and maintenance of intellectual property rights; and
- provide to any of the Group Companies and affiliates, all types of services, including cash management services, accounting services, financial services and management control services.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”;

8. Adaptation and restatement of the articles of association of the Company;

9. Delegations of powers;

10. Sundry items.

The Shareholders meeting having approved the chairman’s statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the Shareholders, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company in an amount of EUR 60,000.- (sixty thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,962,000.- (one million nine hundred sixty two thousand euro) to the amount of EUR 1,902,000.- (one million nine hundred two thousand euro) by the cancellation of 1,000 (one thousand) redeemed A shares and 2,000 (two thousand) redeemed B shares held by the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to create a C class of shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an amount of EUR 40,000 (forty thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,902,000 (one million nine hundred two thousand) to the amount of EUR 1,942,000 (one million nine hundred forty two thousand euro), by the issuance of 2,000 (two thousand) new class C shares with a nominal value of EUR 20 (twenty) each.

Subscription - Payment

There now appears Mr. Jean-Bernard RAOUST, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of:

- Mr Daniel O’CONNOR, a USA national, born on July 4th, 1979 in Florida (U.S.A.), residing in 5, chemin du Prieure, CH-1201 Geneva 5003, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the proxy holder may not be considered as shareholder;

- Mr Arnaud ROUSSEEU, a French national, born on July 15th, 1970 in Sainte-Adresse (76), France, residing in 66, rue Rodier, F-75003 Paris (France), by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the proxy holder may not be considered as shareholder; and

- Mr Guillaume EVRARD, a Belgian national, born on June 5th, 1981 in Woluwé Saint Lambert, Belgium, residing in 13, rue de l’Arquebuse, CH-1204 Geneva, Switzerland, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the proxy holder may not be considered as shareholder.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Thereupon, the person appearing, acting by virtue of the aforementioned proxies, declared to subscribe in the name and on behalf of the subscribers, pre-named, to an aggregate number of 2,000 (two thousand) new class C shares with a

nominal value of twenty euro (EUR 20.-) each, representing a total amount of EUR 40,000.- (forty thousand euro).- as follows:

| Subscribers | Number of shares subscribed | Subscription price (euro) |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Mr. Daniel O'Connor | 500 class C shares | 10,000 |
| Mr. Arnaud Rousseu | 500 class C shares | 10,000 |
| Mr. Guillaume Evrard | 1,000 class C shares | 20,000 |
| Total: | 2,000 class C shares | 40,000 |

The amount of EUR 40,000.- (forty thousand euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the amount of the existing authorized capital in order to set it at EUR 7,732,000.- (seven million seven hundred thirty two thousand euro) divided into (i) 86,600 A shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share, (ii) 150,000 B shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share and (iii) 150,000 C shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) per share.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to renew the authorization granted to the board of directors of the Company to increase the subscribed capital of the Company by the issuance Shares within the limits of the authorized capital of the Company for a period ending five years after the holding of the present resolution.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend restate the articles of association of the Company as follows:

“Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name - Definitions.

1.1 These new statutes are hereby adopted between all of the present owners and all those who may become owners of the shares in the future of a Luxembourg company in the form of a “société anonyme”, under the name of “BRS INTERNATIONAL S.A.” (hereafter called the “Company”).

1.2 Wherever used in these Articles, unless the context otherwise requires, the following terms and expressions shall have the following meanings:

“Adherence Agreement” means an agreement in the form or substantially in the form set out in Schedule 3 to the Shareholders’ Agreement;

“Board” means the board of directors of the Company from time to time;

“Chairman” means the Chairman for the time being of the Board;

“Class A Shares” means the shares of the Company identified in Article 5, paragraph (a) and as described in Article 6 of these Articles;

“Class B Shares” means the shares of the Company identified in Article 5, paragraph (b) and as described in Article 6 of these Articles;

“Class C Shares” means the shares of the Company identified in Article 5, paragraph (c) and as described in Article 6 of these Articles;

“Directors” means all the directors of the Company;

“Group” means the Company and the Subsidiaries, and “Group Company” has a corresponding meaning;

“Ordinary Majority” means a majority of not less than one-half (50%) of the number of Shares voted, in person or by proxy;

“Ordinary Resolution” means a resolution at a Shareholder Meeting requiring to be passed by Ordinary Majority of Shareholders present, voting in person or by proxy;

“Shareholder Groups” shall have the meaning ascribed thereto in Article 7 and “Shareholder Group” shall be construed accordingly;

“Shareholders” means, together, all holders of Class A, Class B and/or Class C shares in the capital of the Company or any of them or, as the context may apply all holders of Class A and/or Class B and/or Class C shares or any of them and “Shareholder” shall be construed accordingly;

“Shares” means ordinary shares in the capital of the Company, whether of Class A and/or Class B and/or Class C or any or all of them;

“Shareholders’ Agreement” means the replacement agreement signed or to be signed by all of the Shareholders on or around the date when these Articles were adopted by the Shareholders and the Company, as the same may be supplemented and/or amended from time to time;

“Shareholders’ Meeting” means a meeting of the Shareholders of the Company (assemblée générale ordinaire, assemblée générale extraordinaire or assemblée générale mixte);

“Special Majority” means a majority of not less than three quarters (75%) of the number of Shares voted, in person or by proxy;

“Special Majority Resolution” means a resolution at a Shareholders’ Meeting requiring to be passed by Special Majority of Shareholders present, voting in person or by proxy;

“Subsidiaries” means all and any direct or indirect subsidiaries from time to time of the Company.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Board.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Purpose. The object of the Company is to be the holding company of the Group, and as part of this to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other Luxembourg and foreign enterprises, primarily in the ship brokerage, freight trading and derivatives and shipping service supply sectors, but with unrestricted freedom to do so in other sectors including (without limitation) direct participations, in any form whatsoever, in ships; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

As the holding company of the Group, the Company shall, inter alia:

- organise the Group between the Shareholders who are all employees of Group Companies,
- define the global strategy of the Group, and
- provide administrative and management services to the Subsidiaries (direct and indirect) of the Group.

The Company may develop business and undertake transactions in the ship brokerage, freight trading and derivatives and shipping service supply sectors both itself and by means of other Group Companies, presently validly existing or to be created in the future.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to or for the benefit of the Group Companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, the Company may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- participation in and management of other companies;
- use its funds for the acquisition, development, licensing and maintenance of intellectual property rights; and
- provide to any of the Group Companies and affiliates, all types of services, including cash management services, accounting services, financial services and management control services.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The authorized capital of the Company is set at EUR 7,732,000.- (seven million seven hundred and thirty two thousand euro) divided into:

- (a) 86,600 A Shares with a nominal value of to EUR 20.- (twenty euro) per Share,
- (b) 150,000 B Shares with a nominal value of to EUR 20.- (twenty euro) per Share,
- (c) 150,000 C Shares with a nominal value of to EUR 20.- (twenty euro) per Share.

The rights attaching to A, B and C Shares are described in Article 6.

The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,942,000.- (one million nine hundred forty two thousand euro) represented by 85,600 (eighty five thousand six hundred) A Shares, 9,500 (nine thousand five hundred) B Shares and by 2,000 (two thousand) C Shares with a nominal value of EUR 20.- (twenty euro) each, all of which have been entirely paid up.

The Board is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of these refonded Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C to increase the subscribed capital of the Company by issue of Shares within the limits of the authorized capital of the Company. The Shares to be subscribed will be C Shares unless otherwise determined by the Board. This may be effected by one or several increases. This may be effected to exclude pre-emption rights of existing Shareholders in relation to any such increase.

Any such increase in the capital of the Company may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may determine, including (without limitation) in relation to determining:

- who may subscribe for such new Shares,
- the time and the number of the new Shares to be subscribed,
- the composition and division of the new Shares to be subscribed,
- the amount to be subscribed and the terms of payment of the new Shares to be issued and subscribed (including as to with or without a premium issue), and
- the extent of the payment of the newly subscribed Shares in cash and in other assets.

The Board may delegate to any director of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares forming part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the third paragraph of this Article is agreed to be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board shall determine the type, price, terms of issue and repayment and any other conditions for such increases.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in relation to A and/or B Shares and/or C Shares by the Shareholders by a Special Majority Resolution of the Shareholders.

In case of allotment of authorized capital of the Company in the form of Shares that have not been subscribed by arrangements made by the Board as mentioned above then, unless otherwise determined at a Shareholders' meeting by a Special Majority Resolution, such allotment shall be to holders of A Shares, B Shares and C Shares in the proportions determined by reference to the Shareholders' Agreement.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem and buy-back Shares under such terms and conditions as the Board may determine.

Art. 6. Shares.

6.1 Rights common to A Shares, B Shares and C Shares.

All Shares of the Company shall be in registered form and a Share register will be held at the registered office of the Company.

Each Share carries one vote in all Shareholders' Meetings.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Board shall not allot or permit transfer of Shares other than in accordance with the present Articles and the Shareholders' Agreement.

6.2 Different rights applicable to A Shares, B Shares and C Shares.

(a) With effect from 1 January 2012, changes in the value of the Group shall accrue to all Shareholders pro rata by reference to the total number of A, B and C Shares held by each Shareholder as a proportion of the total number of subscribed A, B and C Shares, as determined in the Shareholders' Agreement by reference to the Consolidated Financial Statements of the Company.

(b) In relation to interim and final dividends in respect of each financial year of the Company, subject to Article 6.2(c) and 6.2(d) below, the amounts to be distributed shall be paid out to all Shareholders by reference to the total number of A, B and C Shares they each own, as a proportion of the total number of subscribed A, B and C Shares. The proportions of each amount to be distributed that shall be allocated to the A, B and C Shares respectively shall be determined by reference to the proportions of the value of the Group that the A, B and C Shares respectively represent, as such value is determined in the Shareholders' Agreement by reference to the Consolidated Financial Statements of the Company.

(c) Interim and final dividends that is derived from the accumulated Group income generated in respect of the financial accounting periods up to but excluding 1 January 2010 shall be paid out only to Shareholders of A Shares. Group income is derived from the Consolidated Financial Statements of the Company after adjustment in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

(d) Interim and final dividends that is derived from the accumulated Group income generated in respect of the financial accounting periods from 1 January 2010 to but excluding 1 January 2012 shall be paid out only to Shareholders of A and B Shares. Group income is derived from the Consolidated Financial Statements of the Company after adjustment in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

(e) In case of a sale or other disposal of all the Shares, the sale proceeds shall be paid out to all Shareholders. The proportions of such sale proceeds that shall be allocated to the A, B and C Shares respectively shall be determined by reference to the proportions of the value of the Group that the A, B and C Shares respectively represent, by reference to such value determined in the Shareholders' Agreement. Then, as between the holders of each of the A, B and C Shares respectively, the proportions of the sale proceeds allocated to their Class of Shares shall be divided between them by reference to the total number of the Shares of each Class that they each own, as a proportion of the total number of subscribed Shares of that particular Class.

(f) In case of either a merger of the Group with another group of companies or a material capital investment in the Group by a third party, in either case involving an issue of shares to the third party concerned, these Articles shall be amended to replace A, B and C Shares by ordinary shares, with Shareholders of A Shares exchanging their A Shares for the same number of ordinary shares while B and C Shareholders shall exchange their B and C Shares by reference to the proportions of the value of the Group that the B Shares and C Shares respectively then represent, as such value is determined in the Shareholders' Agreement.

Art. 7. Shareholder Groups. The Shareholders shall be divided into seven groups as constituted in accordance with the Shareholders' Agreement.

The Board may propose for an individual Shareholder to move from one Shareholder Group to another or for the number of Shares to be held by the members of any Shareholder Group to be varied. Any such proposal shall be voted at a Shareholder Meeting by an Ordinary Resolution, a separate resolution being required in respect of each proposal.

Before an individual Shareholder may move from one Shareholder Group to another, that individual Shareholder must have been a member of the Shareholder Group to which that individual Shareholder belongs for a minimum period of three (3) years, unless otherwise approved by the Shareholders at a Shareholder Meeting by a Special Majority Resolution.

All Shares to be subscribed by any Shareholder moving from one Shareholder Group to a higher one will be C Shares, unless otherwise agreed by the Board.

Art. 8. New Shareholders. The Board may propose an existing or prospective employee of the Group to become a shareholder of the Company, and the Shareholder Group to which he would be allocated. Any such proposal shall be voted at a Shareholder Meeting as an Ordinary Resolution in accordance with the rules foreseen in the Shareholders' Agreement.

Existing or prospective employee of the Group may be considered to become Shareholders five (5) years after they became employees of the Group. However, this rule may be varied if approved by the Shareholders by a Special Majority Resolution.

A separate resolution shall be required in respect of each prospective Shareholder.

All Shares to be subscribed by any such person who is becoming a Shareholder will be C Shares, unless otherwise agreed by the Board.

Art. 9. Transfers of Shares.

9.1 Share transfers.

Transfers of Shares shall be determined and regulated only at the times and in the manner and on the terms as set out in the Shareholders' Agreement.

Mandatory transfers of Shares that, by the term of the Shareholders' Agreement, are to be effected shall be registered by the Company provided that they are carried out in the manner and on the terms as set out in the Shareholders' Agreement.

9.2 Recording of Share transfers.

No new Shareholder may be registered as owner of Shares unless that Shareholder shall first have signed a Deed of Adherence to the Shareholders' Agreement.

Art. 10. Shareholders' Meetings. Shareholders' Meetings shall be convened by the Chairman of the Board or by any two directors.

Notices for Shareholders' Meetings shall be given in writing, and may be sent by telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid, at least 14 days in advance of the day and hour set for the meeting, specifying the place, date and time of such meeting.

Any regularly constituted Shareholders' Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

For business to be transacted at a Shareholders' Meeting, a quorum must be present, comprising Shareholders present in person or by videoconference or by telecommunication means permitting their identification Provided That such method of telecommunication has technical characteristics which permit effective participation on-line in such meeting,

without interruption. The quorum for a meeting at which Ordinary Resolutions only are to be considered shall be persons holding least half of the total number of issued shares of the Company for the time being. The quorum for a meeting at which Special Resolutions only are to be considered shall be persons holding at least three-quarters of the total number of issued shares of the Company for the time being.

Except as otherwise required by law or the present Articles or by the Shareholders' Agreement, resolutions at duly convened Shareholders' Meeting will be voted on as Ordinary Resolutions, to be passed by Ordinary Majority. The amendment to these statutes shall be validly resolved if voted by a Special Majority Resolution.

All voting at Shareholders' Meetings shall be by written secret vote, unless otherwise agreed by all Shareholders present.

Shareholders may vote in Shareholder Meetings by issuing written and signed voting decisions in advance of Shareholder Meeting, which will be as valid as if those Shareholders voted in person or by proxy at such Shareholder Meetings. The voting decision forms shall be prescribed by the Board and addressed to the Shareholders together with the convening notice. The convening notice shall mention the day by which those voting forms shall be received by the Company. Voting forms shall be void if they (a) are not in such form, or (b) are not delivered to the Company by the date specified.

Alternatively, Shareholders may act at any meeting of Shareholders by appointing in writing and sent by telefax or by email another person who must be one of (a) another Shareholder, or (b) the chairman of the relevant Shareholders' Meeting, or (c) a person agreed or approved or nominated by the Chairman of the Board. . The terms of the appointment must be clear.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-city as may be specified in the convening notice.

Art. 12. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal ("mettre sous scellés") assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 13. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors and with a maximum of twelve (12) directors, one of whom shall be appointed by the Board as Chairman of the Board.

The directors shall be elected by the Shareholders by Ordinary Resolution. The directors shall be elected for a limited initial period of five (5) years and then for successive limited periods of six (6) years. The directors may be removed ad nutum. Notwithstanding to the foregoing the mandate of a director shall automatically cease at the first Shareholders' Meeting following their sixty fifth (65th) birthday. All directors shall hold office until their successors are elected.

One place in the Board shall always be reserved for an employee of the Group who works in an office of the Group outside the principal office of the Group, but that member shall always be elected by Ordinary Resolution of all Shareholders.

Members of the Board shall be employees of the Group who are less than sixty five (65) years old, unless the Shareholders, by a Special Resolution, agree that a particular member of the Board is to be appointed who is not an employee. In case such a decision is made, the terms and conditions of the appointment of such member of the Board shall be determined by the Shareholders by Special Majority Resolution.

Art. 14. Meetings. The Board may choose a secretary, who needs not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet in Luxembourg as may be required and at least annually. All meetings of the Board shall be convened by the Chairman or by any two Directors of the Company.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least seventy-two hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing and sent by telefax, or email of each Director.

The quorum for the transaction of the business of the Board shall be half the total number of Directors holding office for the time being, who must be present throughout the meeting or by proxy or by telephone or videoconference.

Any Director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the Board. Such power of attorney shall be given in writing and may be sent by telefax or email.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the Directors present in person or by proxy or by telephone or videoconference, it being agreed that all such Directors shall each have one vote.

In case of parity of votes then the Chairman will have a casting vote, but not otherwise.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Board.

Art. 15. Minutes of Meetings. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 16. Powers. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles or by the Shareholders' Agreement to the Shareholders fall within the competence of the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, to any member or members of the Board (acting in committee or otherwise) or to any third person, under such terms and with such powers as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s), who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 17. Representation. The Company will be bound by (i) the single signature of the Chairman, (ii) the joint signature of any two Directors, or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

Art. 18. Liability. The Directors assume, by reason of their mandates, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of Luxembourg law. Directors are authorized agents only and are therefore responsible only for the proper execution of their mandates.

Art. 19. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) for a limited period of one (1) year, and shall determine their number and remuneration.

Art. 20. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January first, (January 1st) of each year and shall terminate on December thirty-first, (December 31st) of the same year, save in relation to the year on the date of incorporation of the Company where the financial year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December thirty-first, (December 31st) in the year of incorporation of the Company.

Art. 21. Annual Accounts. The annual accounts are drawn up by the Board as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

The Board shall also distribute copies of all annual accounts to all of the Shareholders.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company. The Board shall also distribute copies of all annual accounts to all of the Shareholders.

Art. 22. Dividends. The Board may in respect of each financial year of the Company recommend the payment of all or part of the remaining distributable profits of the Company by way of dividend on all Shares. Any such proposal shall be put to the Shareholders at a Shareholders' Meeting for approval by Ordinary Resolution.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

In determining the amount of any dividend to be distributed to Shareholders, any Shares then owned by the Company shall be disregarded.

Title IV. Winding up - Liquidation - Miscellaneous - Confidentiality

Art. 23. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders' Meeting resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Miscellaneous. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended, and by the Shareholders' Agreement. In case of divergences between the present Articles and the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail, as well as in the relations between the Shareholders.

Art. 25. Confidentiality. The Shareholders' Agreement contains provisions in relation to:

- (a) duties of confidentiality in relation to all Shareholders,
- (b) duties of departing Shareholders not to compete with the Group, and
- (c) duties of departing Shareholders not to solicit Group staff when they leave the Group.

Those provisions bind all Shareholders notwithstanding that they are not set out in full in these Articles."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to grant power to the chairman of the board of directors of the Company to update the Company's shares register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand five hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit août, à 11.30 heures.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société BRS INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 140077, constituée sous le nom de SREEMO S.A. en vertu d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1893 du 1^{er} août 2008. Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984 du 12 mai 2011 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Bernard RAOUST, résidant au 27, avenue Lambelle, F-75016 Paris (France).

Le président nomme comme secrétaire Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, demeurant professionnellement à Senningerberg (Luxembourg).

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés, les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, trente-neuf actionnaires représentant 94,39% du capital social de EUR 1.962.000,- (un million neuf cent soixante-deux mille euros) sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée (ci-après les «Actionnaires»).

L'assemblée peut par conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.962.000,- (un million neuf cent soixante-deux mille euros) à un montant de EUR 1.902.000,- (un million neuf cent deux mille euros) par l'annulation de 1.000 actions de catégorie A et de 2.000 actions de catégorie B rachetées et détenues par la Société;

2. Création d'une catégorie C d'actions;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.902.000,- (un million neuf cent deux mille euros) à un montant de EUR 1.942.000,- (un million neuf cent quarante-deux mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune;

4. Souscription par M. Daniel O'Connor, M. Arnaud Rousseu et M. Guillaume Evrard aux nouvelles actions de catégorie C émises et paiement du prix de souscription;

5. Augmentation du capital social autorisé de la Société afin de le porter à EUR 7.732.000,- (sept millions sept cent trente-deux mille euros) divisé en (i) 86.600 actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par

action, (ii) 150.000 actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par action et (iii) 150.000 actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par action;

6. Renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social souscrit de la Société par l'émission d'Actions, dans les limites du capital autorisé de la Société;

7. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société consiste à être la société holding du Groupe, et dans ce cadre en la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière et autres, luxembourgeoise et étrangères; principalement dans le courtage maritime, le fret de marchandises, et des produits dérivés ainsi que la fourniture de services maritimes, ces services pouvant également être fournis dans d'autres secteurs (et ce sans aucune restriction) par la prise de participation directe sous quelque forme que se soit dans des navires / cargo; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

En tant que société holding du Groupe, la Société pourra notamment:

- organiser le Groupe entre les Actionnaires qui sont tous employés des Sociétés du Groupe;
- définir la stratégie globale du Groupe, et
- fournir des services administratifs et de gestion aux Filiales (indirectes ou indirectes) du Groupe.

La Société pourra développer son activité et opérer des transactions dans le courtage maritime, le fret de marchandises, et des produits dérivés ainsi que la fourniture de services maritimes, en son nom ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe, existantes ou à constituer.

La Société pourra utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, et accorder à ou au profit des Sociétés du Groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, la Société pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;
 - Participation dans l'administration d'autres sociétés;
 - Utiliser ses fonds pour l'acquisition, le développement, la licence et le maintien de droits de propriété intellectuelle;
- et
- Fournir à toutes sociétés du Groupe et aux filiales, tous types de services, y compris des services de gestion de trésorerie, de services comptables, de services financiers et de services de contrôle de gestion.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

8. Adaptation et refonte des statuts de la Société;

9. Délégation de pouvoirs;

10. Divers.

L'assemblée des Actionnaires ayant approuvé la déclaration du président et ayant été dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.962.000,- (un million neuf cent soixante-deux mille euros) à un montant de EUR 1.902.000,- (un million neuf cent deux mille euros) par l'annulation de 1.000 actions de catégorie A et de 2.000 actions de catégorie B rachetées et détenues par la Société.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de créer une catégorie C d'actions.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.902.000,- (un million neuf cent deux mille euros) à un montant de EUR 1.942.000,- (un million neuf cent quarante-deux mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune.

Souscription - Paiement

Comparet alors Monsieur Jean-Bernard RAOUST, pré-qualifiée, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandatée, de:

- Monsieur Daniel O'CONNOR, de nationalité américaine, né le 4 juillet 1979 en Floride (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 5, chemin du Prieure, CH-1201 Genève 5003, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant entendu que le détenteur de la procuration ne sera pas considéré comme actionnaire;

- Monsieur Arnaud ROUSSEEU, de nationalité française, né le 15 juillet 1970 à Sainte-Adresse (76), France, résidant au 66, rue Rodier, F-75003 Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant entendu que le détenteur de la procuration ne sera pas considéré comme actionnaire;

- Monsieur Guillaume EVRARD, de nationalité belge, né le 5 juin 1981 à Woluwé Saint Lambert, Belgique, résidant au 13, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève, Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant entendu que le détenteur de la procuration ne sera pas considéré comme actionnaire.

Les procurations mentionnées ci-dessus, après avoir été signées "ne varietur" par le détenteur des procurations, par les membres du bureau et par le notaire resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Intervient ensuite le comparant, agissant en vertu des procurations mentionnées ci-dessus, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs, pré-nommés, aux 2.000 (deux mille) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune, représentant un montant total de EUR 40.000,- (quarante mille euros), comme suit:

| Souscripteurs | Nombre d'actions souscrites | Prix de souscription (euro) |
|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| M. Daniel O'Connor | 500 actions de catégorie C | 10.000 |
| M. Arnaud Rousseu | 500 actions de catégorie C | 10.000 |
| M. Guillaume Evrard | 1.000 actions de catégorie C | 20.000 |
| Total: | 2.000 actions de catégorie C | 40.000 |

Le montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) a été entièrement libéré en numéraire et se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société afin de le porter au montant de EUR 7.732.000,- (sept millions sept cent trente-deux mille euros) divisé en (i) 86.600 actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par action, (ii) 150.000 actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par action et (iii) 150.000 actions de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par action.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital souscrit de la Société par l'émission d'Actions dans les limites du capital autorisé de la Société et pour une période de cinq ans à compter des présentes résolutions.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte des statuts comme suit:

"Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom - Définitions.

1.1 Ces nouveaux statuts sont, par la présente, adoptés entre tous les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir de une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de BRS INTERNATIONAL S.A.. (ci-après "la Société").

1.2 Les mots et expressions utilisés dans les présents Statuts auront, à moins que le contexte ne l'exige autrement, la signification suivante:

"Actions" la ou les signifie les actions ordinaires dans le capital social de la Société, soit de Catégorie A et/ou de Catégorie B, et/ou de Catégorie C, dans leur totalité ou une partie seulement;

"Actions de Catégorie A" signifie les actions de la Société telles qu'identifiées à l'Article 5 paragraphe (a) et décrites à l'Article 6 des présents Statuts;

"Actions de catégorie B" signifie les actions de la Société telles qu'identifiées à l'Article 5 paragraphe (b) et décrites à l'Article 6 des présents Statuts;

"Actions de catégorie C" signifie les actions de la Société telles qu'identifiées à l'Article 5 paragraphe (c) et décrites à l'Article 6 des présents Statuts;

"Actionnaires" signifie, ensemble tous les détenteurs d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C dans le capital social de la Société, ou un seul d'entre eux, ou selon les circonstances tous les détenteurs d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C, ou un seul d'entre eux;

"Administrateurs" signifie tous les administrateurs de la Société;

"Assemblée Générale des Actionnaires" signifie la réunion des Actionnaires de la Société (en assemblée générale ordinaire, en assemblée générale extraordinaire ou en assemblée générale mixte);

"Conseil" signifie le conseil d'administration de la Société.

"Contrat d'adhésion" signifie le contrat conclu dans une forme similaire au contrat décrit dans l'annexe 3 du Pacte d'Actionnaires;

"Filiales" signifie toutes ou chacune des filiales directe ou indirecte de la Société;

"Groupe" signifie la Société et ses filiales, le terme "Groupe de la Société" aura le même sens;

"Groupe d'Actionnaires" prendra le sens qui lui est donné à l'article 7 des présents Statuts, "Groupe d'Actionnaires" prendra le même sens;

"Majorité Simple" signifie une majorité d'au moins la moitié (50%) des Actions votantes, en personne ou par procuration;

"Majorité Spéciale" signifie une majorité d'au moins trois quart (75%) des Actions votantes, en personne ou par procuration;

"Pacte d'Actionnaires" signifie la nouvelle version du pacte conclu ou à conclure, à une date proche de celle de l'adoption des présents statuts, entre tous les Actionnaires et la Société, et qui pourra faire l'objet d'ajouts et de modifications à tout moment;

"Président" signifie le président du conseil d'administration de la Société;

"Résolution prise à la Majorité Spéciale" signifie une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise à la Majorité Spéciale des Actionnaires présents, votant en personne ou par procuration;

"Résolution Ordinaire" signifie une résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la Majorité Simple des Actionnaires présents, votant en personne ou par procuration.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du Conseil.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires.

La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gérance de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste à être la société holding du Groupe, et dans ce cadre en la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière et autres, luxembourgeoise et étrangères; principalement dans le courtage maritime, le fret de marchandises, et des produits dérivés ainsi que la fourniture de services maritimes, ces services pouvant également être fournis dans d'autres secteurs (et ce sans aucune restriction) par la prise de participation directe sous quelque forme que ce soit dans des navires / cargo; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

En tant que société holding du groupe, la Société pourra notamment:

- organiser le Groupe entre les Actionnaires qui sont tous employés des Sociétés du Groupe;
- définir la stratégie globale du Groupe, et
- fournir des services administratifs et de gestion aux Filiales (indirectes ou indirectes) du Groupe.

La Société pourra développer son activité et opérer des transactions dans le courtage maritime, le fret de marchandises, et des produits dérivés ainsi que la fourniture de services maritimes, en son nom ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe, existantes ou à constituer.

La Société pourra utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription,

ou option, titres, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, et accorder à ou au profit des Sociétés du Groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, la Société pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;

- Participation dans l'administration d'autres sociétés.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats;

- Utiliser ses fonds pour l'acquisition, le développement, la licence et le maintien de droits de propriété intellectuelle;

et

- Fournir à toutes sociétés du Groupe et aux filiales, tous les types de services, y compris des services de gestion de trésorerie, des services comptables, des services financiers et des services de contrôle de gestion.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 7.732.000,- (sept millions sept cent trente-deux mille euros) divisé en:

(a) 86.600 (quatre-vingt-six mille six cents) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par Action;

(b) 150.000 (cent cinquante mille) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par Action;

et,

(c) 150.000 (cent cinquante mille) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) par Action.

Les droits attachés aux Actions de Catégorie A, Catégorie B et de Catégorie C sont décrits à l'article 6.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.942.000,- (un million neuf cent quarante-deux mille euros) représenté par 85.600 (quatre-vingt-cinq mille six cents) Actions de Catégorie A, 9.500 (neuf mille cinq cent) Actions de Catégories B, et 2.000 Actions de Catégorie C d'une valeur nominal de EUR 20,- (vingt) chacune, chacune d'entre elles ayant été entièrement libérées.

Le Conseil est autorisé et a le pouvoir durant une période de cinq ans après la date de publication de la présente refonte des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de réaliser une augmentation de capital de la Société par l'émission d'Actions, dans les limites du capital autorisé. Les Actions qui pourront être souscrites seront des Actions de Catégorie C, sauf décision contraire du Conseil. Ceci pourra être effectué en une ou plusieurs fois, avec la possibilité de supprimer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants pour une telle augmentation.

Le montant de l'augmentation de capital de la Société pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions déterminées par le Conseil, et notamment en ce qui concerne:

- la détermination de la personne pouvant souscrire à ces nouvelles Actions;
- la détermination de la période de souscription et du nombre de nouvelles Actions à souscrire;
- la composition et la répartition des nouvelles Actions à souscrire;
- la détermination du montant à souscrire et les conditions de paiement des nouvelles Actions émises et à souscrire (avec ou sans prime d'émission), et
- déterminer si le paiement des nouvelles Actions souscrites s'effectuera en numéraire ou en nature.

Les Administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant tout ou une du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le troisième paragraphe de cet article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par le Conseil ou par toute autre personne dûment autorisée par lui et ayant le pouvoir de le faire.

Les Administrateurs devront déterminer le type, prix, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou diminués d'Actions de Catégorie A et/ou de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C par les Actionnaires par une Résolution prise à la Majorité Spéciale des Actionnaires.

En cas d'allocation d'un capital autorisé sous forme d'Actions qui n'auraient pas été souscrites par le mécanisme attribué au Conseil tel que décrit ci-dessus, cette allocation devra être effectuée en faveur des détenteurs d'Actions de Catégorie

A, de Catégorie B et de Catégorie C, proportionnellement, tel que déterminé dans le Pacte d'Actionnaires, à moins qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires par une Résolution prise à la Majorité Spéciale.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions selon les termes et les conditions déterminées par le Conseil.

Art. 6. Actions.

6.1 Droits communs applicables aux Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

Toutes les Actions de la Société seront des actions nominatives et un registre d'Actions sera tenu au siège social de la Société.

Chaque Action donne droit à une voix lors des Assemblées Générales des Actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Le Conseil ne pourra attribuer ou permettre le transfert des Actions aux Actionnaires que conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Actionnaires.

6.2 Droits spéciaux applicables aux Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

(a) A compter du 1^{er} janvier 2012, les changements de la valeur du Groupe devront s'appliquer à tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C détenus par chacun d'entre eux, et proportionnellement au nombre total d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C souscrites, tel que déterminé dans le Pacte d'Actionnaire conformément aux comptes consolidés de la Société.

(b) Concernant les dividendes intérimaires et annuels relatifs à chaque exercice financier de la Société, les montants distribuables, sous réserve des Articles 6 (c) et 6.2 (d) ci-dessous devront être versés à tous les Actionnaires en fonction du nombre total d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C qu'ils détiennent, proportionnellement au nombre total d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C souscrites. La quote-part des montants distribuables qui devront être attribués respectivement aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B et aux Actions de Catégorie C, devra être déterminée par référence à la quote-part de la valeur du Groupe que représente respectivement les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C, tel que déterminé dans le Pacte d'Actionnaires conformément aux comptes consolidés de la Société.

(c) Les dividendes intérimaires et annuels tirés des bénéfices cumulés du Groupe pour l'exercice comptable jusqu'au 1^{er} janvier 2010 non-inclus, seront versés uniquement aux Actionnaires de Catégorie A. Le revenu du Groupe résulte des comptes consolidés de la Société après ajustements, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

(d) Les dividendes intérimaires et finaux qui proviennent des bénéfices du Groupe pour l'exercice comptable ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 1^{er} janvier 2012 non-inclus, seront versés uniquement aux Actionnaires de Catégorie A et B. Le revenu de Groupe résulte des comptes consolidés de la Société après ajustement, conformément aux dispositions du Pacte des Actionnaires.

(e) En cas de vente ou autres cessions de toutes les Actions, le produit de la vente devra être versé à tous les Actionnaires. La quote-part des produits de la vente qui devront être attribués respectivement aux Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C, devra être déterminée par référence à la quote-part de la valeur du Groupe que représente les Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C, cette valeur étant déterminée par le Pacte d'Actionnaires. La quote-part des produits de la vente alloués à chaque catégorie d'Actions sera ensuite divisée entre chaque détenteurs d'Actions de Catégorie A, B et C en fonction du nombre d'Actions de chaque catégorie qu'il détient, proportionnellement au total des Actions souscrites pour cette catégorie particulière.

(f) En cas d'une fusion du Groupe avec un autre groupe de sociétés ou d'un investissement conséquent en capital dans le Groupe effectué par un tiers, et dans l'hypothèse où une émission d'action est réalisée au profit d'un tiers concerné, les présents Statuts devront être modifiés de manière à remplacer les Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C par des actions ordinaires. Ainsi, les détenteurs d'Actions de Catégorie A échangeront leurs Actions de Catégorie A contre le même nombre d'actions ordinaires, alors que les détenteurs d'Actions de Catégorie B et C échangeront leur Actions de Catégorie B et C par référence aux quote-parts de la valeur du Groupe que représente respectivement les Actions de Catégorie B et les Actions de catégorie C, cette valeur étant déterminée par le Pacte d'Actionnaires.

Art. 7. Groupes d'actionnaires. Les Actionnaires seront divisés en sept groupes à constituer conformément au Pacte d'Actionnaires.

Le Conseil pourra proposer le passage d'un Actionnaire d'un Groupe d'Actionnaires à un autre ou le changement du nombre d'Actions détenues par les membres d'un Groupe d'Actionnaires. Cette proposition devra être soumise au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires et approuvée par une Résolution Ordinaire, une résolution séparée étant requise pour chacune des propositions.

Avant tout passage d'un Actionnaire d'un Groupe d'Actionnaires à un autre Groupe d'Actionnaires auquel il appartient, il devra avoir été Actionnaire du Groupe pendant une période minimum de trois (3) ans, sauf décision contraire des Actionnaires prise en Assemblée Générale par une Résolution prise à la Majorité Spéciale.

Toutes les Actions souscrites par un Actionnaire passant d'un Groupe d'Actionnaires à un Groupe d'Actionnaires supérieur seront des Actions de Catégorie C, sauf décision contraire du Conseil.

Art. 8. Nouveaux actionnaires. Le Conseil pourra proposer qu'un employé actuel ou futur du Groupe devienne Actionnaire de la Société, et le Groupe d'Actionnaires auquel il appartiendra. Une telle recommandation devra être approuvée en Assemblée Générale par une Résolution Ordinaire, et ce conformément aux règles prévues dans le Pacte d'Actionnaires.

Les employés existants ou futurs du Groupe pourront devenir Actionnaire de la Société cinq (5) ans après leur entrée en tant que salarié dans le Groupe. Cette règle pourra être adaptée si les Actionnaires en décident ainsi par une Résolution prise à la Majorité Spéciale.

Une résolution séparée sera requise par chacun des futurs Actionnaires.

Toutes les Actions souscrites par une personne qui deviendrait Actionnaire seront des Actions de Catégorie C, sauf décision contraire du Conseil.

Art. 9. Transfert des actions.

9.1 Transfert des Actions.

Le transfert des Actions est déterminé et réglementé conformément aux conditions prévues dans le Pacte d'Actionnaires.

Le transfert obligatoire d'Actions devant être réalisé en application du Pacte d'Actionnaires, devra être enregistré par la Société, à condition qu'il ait été réalisé selon les conditions prévues dans le Pacte d'Actionnaires.

9.2 Enregistrement des transferts d'Actions.

Aucun nouvel Actionnaire ne pourra être considéré comme détenteur d'Actions tant qu'il n'aura pas signé un Contrat d'Adhésion au Pacte d'Actionnaires.

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires sera convoquée par le Président ou par deux Administrateurs.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires pourront être faites par écrit et pourront être envoyées téléfax ou par e-mail, au plus tard 14 jours précédant le jour de la tenue de l'Assemblée Générale, et devra préciser le lieu, la date et l'heure de la réunion.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Pour toute délibération de l'Assemblée Générale, un quorum de présence prenant en considération les Actionnaires présents en personne, par vidéo conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification sera requis. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continues. Lors des Assemblées Générales délibérant par Résolutions Ordinaires un quorum de présence représentant au moins la moitié du nombre total d'Actions de la Société émises sera requis. Lors des Assemblées Générales délibérant par Résolutions prises à la Majorité Spéciales un quorum de présence représentant au moins trois quart du nombre total d'Actions de la Société émises sera requis.

Sauf disposition contraire de la loi, des présents statuts, ou du Pacte d'Actionnaires, les résolutions prises lors des Assemblées Générale régulièrement convoquées seront prises par voie de Résolution Ordinaire votée à la Majorité Ordinaire. La modification des présents Statuts sera soumis à la prise d'une Résolution à la Majorité Spéciale.

Tous les votes lors des Assemblées Générales se feront par un vote secret, sauf accord unanime des Actionnaires présents.

Les Actionnaires pourront prendre part au vote lors des Assemblées Générales par instructions de vote écrites et signées données préalablement à l'Assemblée Générale, ce vote sera valable et l'Actionnaire réputé avoir voté ou personne ou par mandataire. La forme des instructions de votes sera déterminée par le Conseil et adressée à tous les Actionnaires en même temps que de la convocation. La convocation précisera le jour auquel les instructions de votes devront être réceptionnées par la Société. Les instructions de vote seront nulles si (a) elles ne respectent pas la forme prévue, si (b) elles ne sont pas adressées à la Société en temps utile.

Les Actionnaires pourront également lors de chaque Assemblée Générale mandater une autre personne par un écrit envoyé par fax ou e-mail, laquelle devra être soit (a) un autre Actionnaire, soit (b) le président de l'Assemblée Générale concernée, soit (c) toute personne convenue, agréée ou désignée par le Président du Conseil, aux fins de le représenter. Les conditions de cette représentation devront être clairement définies.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale, et confirment avoir été dûment informés de l'agenda de la réunion, la réunion pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation.

Art. 12. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 13. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil composé un minimum de trois (3) Administrateurs, et au maximum de douze (12) Administrateurs, l'un d'entre eux sera désigné aux fonctions de Président du Conseil.

Les Administrateurs seront élus par résolution de l'Assemblée Générale prise à la Majorité Ordinaire. Les Administrateurs seront élus pour une période initiale de cinq (5) années, puis pour des périodes successives de six (6) ans. Les Administrateurs sont révocables ad nutum. Sans préjudice des stipulations qui précèdent, le mandat d'un Administrateur prendra automatiquement fin lors de la première Assemblée Générale suivant son soixante-cinquième anniversaire. Les Administrateurs continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Un siège au Conseil sera réservé à un employé du Groupe travaillant dans un bureau autre que le bureau principal du Groupe, ce membre du Conseil devant toujours être élu par Résolution Ordinaire prise par les Actionnaires.

Les membres du Conseil devront être des employés du Groupe âgés de moins de soixante-cinq (65) ans, à moins que les Actionnaires, par une Résolution prise à la Majorité Spéciale, décident de nommer un membre du Conseil qui n'est pas un employé. Dans le cadre d'une telle décision, les conditions de la nomination d'un tel membre du Conseil seront déterminées par les Actionnaires par une Résolution prise à la Majorité Spéciale.

Art. 14. Réunion du conseil. Le Conseil pourra choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil se réunira à Luxembourg autant que de besoin et au moins annuellement. Toutes les réunions du Conseil se feront sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil devra être adressée à tous les Administrateurs au moins soixante-douze heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Chaque Administrateur pourra renoncer à cette formalité et la renonciation devra être écrite et envoyée par téléfax ou e-mail à la Société

Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir à la condition qu'au moins la majorité des Administrateurs soit présente en personne, ou représentée, ou assiste à la réunion par téléphone, par visioconférence.

Chacun des Administrateurs pourra donner mandat à un autre Administrateur de le représenter à la réunion du Conseil. Un tel mandat devra être donné par écrit, et pourra être envoyé par téléfax ou par e-mail.

Les membres du conseil pourront prendre part au vote en établissant préalablement à la réunion des instructions de vote par écrit et dûment signées, ce vote sera valable et l'Administrateur sera réputé être présent ou votant par procuration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion, participant par téléphone ou Visio conférence, chacun des Administrateurs présent ou représenté disposera d'une voix.

En cas de parité des votes, et uniquement dans ce cas, le Président disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions écrites, approuvées et dûment signées par tous les Administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil.

Art. 15. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Pouvoir du conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, par les présents Statuts ou par le Pacte d'Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires, seront de la compétence du Conseil.

Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion ou de telles affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil (agissant en comité ou autre) ou à toute tierce personne, aux conditions et selon les pouvoirs que le Conseil déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être Administrateur, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 17. Pouvoir de représentation. La Société sera engagée par (a) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (b) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 18. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les Administrateurs ne seront pas tenu personnellement responsables des engagements de la Société, cet engagement devant être en conformité avec les présents Statuts et les dispositions de la loi luxembourgeoise. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 19. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale des Actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes pour une durée de un (1) an et déterminera leur nombre et leur rémunération.

Art. 20. Exercice social. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier (1^{er} janvier) de chaque année et se terminera le trente et un décembre (31 décembre) de la même année.

Art. 21. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le Conseil préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 22. Dividendes. Le Conseil dans le cadre de chaque exercice social de la Société proposera le paiement de tout ou partie des bénéfices distribuables de la Société par voie de dividendes sur toutes les Actions. Une telle proposition devra être soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires et être approuvée par une résolution prise à la Majorité Ordinaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Lors de la détermination du montant de chaque dividende à distribuer aux Actionnaires, les Actions détenues par la Société elle-même ne devront pas être prises en compte.

Titre IV. Dissolution - Liquidation - Divers - Confidentialité

Art. 23. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 24. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les dispositions du Pacte d'Actionnaires. En cas de divergence entre les présents Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le Pacte d'Actionnaire prévaudra, et il en sera de même dans les relations entre Actionnaires.

Art. 25. Confidentialité. Le Pacte d'Actionnaires prévoit des dispositions concernant:

- (a) les obligations de confidentialité concernant les Actionnaires,
- (b) les obligations de non-concurrence d'un Actionnaire sortant envers le Groupe,
- (c) l'interdiction pour un Actionnaire sortant de solliciter le personnel du Groupe, après son départ du Groupe."

Septième résolution

Les Actionnaires décident de donner pouvoir au président du conseil d'administration de la Société pour mettre à jour les registres des actions de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, dûment représentés, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Bernard RAOUST, Eric SUBLON, Yann SPIEGELHALTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2012. Relation GRE/2012/3248. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118440/929.

(120160738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.083.

—
Extrait des résolutions des associés du 27 juin 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 27 juin 2012.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Gregory John Lapham
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2012118676/22.

(120160605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 144.443.

—
L'an deux mil douze, le trente août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Tristan BIRCHALL, expert-comptable, né à Doncaster (Angleterre), le 14 septembre 1974, demeurant à D-54441 Wellen, 41, In der Steinkaul.

2.- Monsieur Patrick DE OLIVEIRA ROSA, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 1^{er} septembre 1980, demeurant à L-2412 Howald, 19, Rangwee.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE BIRCHALL & ROSA, S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-2412 Howald, 19, Rangwee, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 24 février 2009,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 21 mars 2011,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.443;
- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société FIDUCIAIRE BIRCHALL & ROSA, S.à r.l. se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous deux valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter, après délibéré, les décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la Société L2412 Howald, 19, Rangwee, à L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Walferdange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 930,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Birchall, De Oliveira Rosa, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118546/45.

(120160636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pasta Point Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118733/9.

(120160402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 52.633.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 14 septembre 2012, Messieurs Joeri STEEMAN, Massimo GILOTTI et Monsieur Régis PIVA, ont démissionné de leurs mandats respectivement d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la société:

Green Luxembourg S.A.

Société Anonyme

24, rue Saint Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 52.633

Joeri STEEMAN / Massimo GILOTTI / Régis PIVA.

Référence de publication: 2012118582/16.

(120160504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Global Investments Return S.A., Société Anonyme,
(anc. Global Participation Return S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 150.121.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 12 juillet 2012 à 10h00.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013:

Le conseil d'administration suivant:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur et Président.

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur.

- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14 mars 1974 à Montignies-Sur-Sambre, domicilié professionnellement 9-11, rue de Louvigny - L- 1946 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INVESTMENTS RETURN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012118576/21.

(120160688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Verdoso Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu au siège de la société le 14 juin 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- acceptation de la démission de M. Bernard Herman comme gérant, avec effet au 14 juin 2012;
- nomination de Mme Klein Wassink Elise, née le 7 juin 1968 à La Haye (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de catégorie B, à durée indéterminée;
- nomination de M. Kok Chris, né le 30 août 1945 à Amersfoort (Pays-Bas), demeurant au 26 rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, comme gérant de catégorie B, à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012118831/17.

(120160226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

I.T.D. 21, Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 10, An der Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 70.677.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 08/06/2011 en présence de:

- Monsieur NEHARI Tadj, administrateur délégué, demeurant à L-6170 GODBRANGE. 10, An der Hiel,
- Madame NEHARI-HACHEMI Hafida, demeurant à L-6170 GODBRANGE, 10, an der Hiel,
- Monsieur N'HARI Sidi Mohamed, demeurant à F-38000 GRENOBLE, 29, rue Nicolas Chorier,
- Monsieur N'HARI Sid Hamed, demeurant à L-8077 BERTRANGE, 200b, rue de Luxembourg

Le mandat de Monsieur NEHARI Tadj a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale en 2017.

Le mandat de Madame NEHARI-HACHEMI Hafida a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale en 2017

Monsieur N'HARI Sidi Mohamed est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur SANTOS Rosende Cesar, pour une durée de 6 ans et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale en 2017

L'assemblée générale des actionnaires nomme Monsieur N'HARI Sid Hamed, en remplacement de Madame MARZONA Cristiana, commissaire aux comptes et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale en 2017.

Pour la société

NEHARI Tadj

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012118594/25.

(120160417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Medina Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au 163 Rue du Kiem à Strassen le 21 août 2012.

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat la société Fiduciaire Winandy & Associés S.A., de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à la fonction de Commissaire:

- La société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Le mandat débutera sur la revue des comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs Madame Brigitte DENIS et Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDINA INVESTMENTS S.A.-SPF

Référence de publication: 2012118669/28.

(120160694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Linkstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.132.

EXTRAIT

Il convient de noter que les renseignements concernant les nom et prénom de Monsieur Ivo Hemelraad sont erronés. Veuillez noter ci-dessous les informations correctes:

Nom: Hemelraad

Prénom: Ivo

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118626/15.

(120160642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 août 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Alexis Gisselbrecht, demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, Londres SW3 3XB, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

2. Monsieur George Graham, né le 23 octobre 1965 à Bellshill, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, Londres SW3 3XB, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 31 août 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- George Graham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 août 2012.

Pour MGP Harbour Exchange II S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012118678/25.

(120160632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

Die Konten zum 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118784/9.

(120160180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Lacidem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.).

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Extrait de résolution prise par le liquidateur de la Société en date du 17 septembre 2012

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118635/13.

(120160494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de NOMISMA S.A. tenue au siège social le 17 juillet 2012

Résolutions

2. L'assemblée décide à l'unanimité des voix présentes ou représentées d'acter la nomination de Gaëlle de Granges de Surgères, demeurant au 21 rue Rosier Bois à 1331 Rixensart (Belgique), en tant qu'administrateur de la société, à dater de ce jour et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

Thomas de Wouters d'Oplinter / Olivier de Wouters d'Oplinter

Président / Secrétaire et scrutateur

Référence de publication: 2012118692/15.

(120160655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Promet Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 149.261.

—
EXTRAIT

Depuis le 16 juillet 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure la fonction de représentant permanent de la société à responsabilité limitée SEREN pour ses fonctions d'administrateur de la société anonyme PROMET HOLDING.

L'Assemblée a décidé en date du 8 août 2012 de révoquer le mandat du commissaire à la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012118709/18.

(120160621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Romal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.496.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Jérémy Lequeux, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- Madame Anne-Sophie Chenot, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118770/11.

(120160601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pall Food Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 136.538.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 02 JANVIER 2012

MADAME Christiane Wickler, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34b route d'Ettelbrück cède ses 70 parts sociales à la société CW INVEST S.A. immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 145608 avec siège social à L-8552 Oberpallen, Arelerstrooss, 2.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012118726/12.

(120160499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Paradigm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 171.412.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Erwin WELLEMAN, consultant, demeurant à B-9300 Aalst, Lindenstraat 59.

2.- Monsieur Frans WELLEMAN, pensionné, demeurant à B-9300 Aalst, Vaarstraat 2.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités et services commerciaux. La société peut agir en tant qu'intermédiaire.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «PARADIGM S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Weiswampach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----------|
| 1.- Monsieur Erwin WELLEMAN, consultant, demeurant à B-9300 Aalst, Lindenstraat 59, vingt-quatre parts sociales | 24 |
| 2.- Monsieur Frans WELLEMAN, pensionné, demeurant à B-9300 Aalst, Vaarstraat 2, soixante-seize parts sociales | <u>76</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Erwin WELLEMANN, consultant, demeurant à B-9300 Aalst, Lindenstraat 59.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1543. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118730/119.

(120160864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Val Sainte Croix Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.467.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 mai 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

* Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

* Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

*La société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B59942, dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

- de renouveler au poste de Commissaire aux comptes:

- La société MPM International S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012118836/28.

(120160683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118736/10.

(120160723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118737/10.

(120160343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118738/10.

(120160342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118739/10.

(120160326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Iota Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118740/10.

(120160352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118741/10.

(120160350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Taxis Lorenzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 170.753.

L'an deux mille douze, le dix huit septembre,
L'associé unique de la société à responsabilité limitée TAXIS LORENZO SARL – RCB N° 170753 a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Changement de siège social
- Changement de gérant

Première résolution:

Le siège social de la société TAXIS LORENZO SARL s'établit désormais au 1 Rue des Boers L-4035 ESCH/ALZETTE

Deuxième résolution:

Monsieur SANITATE Lorenzo – Chauffeur de taxis – demeurant 1 Rue des Boers L-4035 ESCH/ALZETTE démissionne de son poste de gérant unique de la société et est nommé Monsieur SARDU Antonio – Chauffeur de taxis – demeurant 295 Rue Saint François F-57390 AUDUN-LE-TICHE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à DUDELANGE, le 18.09.2012.

José Antonio FERREIRA SERRA LOURENCO.

Référence de publication: 2012118817/21.

(120160700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF MB Plaza Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118742/10.

(120160323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Suncoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.986.

En date du 20 août 2012, José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société SUNCOAST S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89 986

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118809/13.

(120160296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118743/10.

(120160351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PEF Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118744/10.

(120160325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Petrolvilla International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.519.

Les comptes annuels au 11/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118745/10.

(120160559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Petrolvilla International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.519.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118746/10.

(120160560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

Rectificatif du dépôt L120126986 déposé le 23/07/2012

In the year two thousand and twelve, on twenty-third day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1.- Mrs Vanessa Delvael, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.
- 2.- Mrs Virginie Surus, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.
- 3.- Mrs Mélanie Rocchi-Lévêque, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The appearing parties acted as chairman, secretary and scrutineer as well as proxyholders of the shareholders at the extraordinary general meeting of shareholders of ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered under R.C.S. Luxembourg B 40.490, held before the undersigned notary on 28 June 2012, registered in Luxembourg A.C. on 6 July 2012 Relation: LAC/2012/31774, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1929 of 21 August 2012, and registered with the Trade and Company Register in Luxembourg on 23 July 2012 L120126986.

The extraordinary general meeting of 28 June 2012, decided to restate the Articles of Incorporation and to give them the wording as drawn up in the sole resolution. Later verifications however evidenced that Articles 27, 28, 29 and 30 were inadvertently not inserted in the sole resolution relating to the restated Articles of Incorporation. The sole resolution relating to the restated Articles of Incorporation shall therefore be rectified so as to include these missing articles which read as follows:

"Custodian

Art. 27. The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the 'Custodian'). All securities, cash and other assets of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian.

The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Liquidation, Alterations to the articles of incorporation and Applicable law

Art. 28. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each sub-fund of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each sub-fund in proportion of their holding of shares in such sub-fund.

Art. 29. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the

holders of shares of any sub-fund vis-à-vis those of any other sub-fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant sub-fund.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of December seventeen, two thousand and ten on undertakings for collective investment and the law of August tenth, one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies (as amended)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English in accordance with Article 26 (2) of the 2010 Law.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: V. DELVAEL, V. SURUS, M. ROCCHI-LEVÊQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40123. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118764/58.

(120160149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Renaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8085 Bertrange, 10A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/09/2012.

Référence de publication: 2012118762/10.

(120160305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PRIME Communication FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour compte de Prime Communication Factory S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012118748/12.

(120160210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118761/16.

(120160217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

F.11 Alliance Echafaudages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.901.

—
constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 51 parts sociales de la société par Monsieur Steve E. Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig à Monsieur Stéphane Gillet, né à Luxembourg, le 20 août 1977, demeurant à L-7533 Mersch, 9, Place de l'Eglise,

2) Démission du susdit Steve E. Molitor, de ses fonctions de gérant technique de la société à compter du 1^{er} septembre 2012,

3) Démission du susdit Stéphane Gillet de ses fonctions de gérant administratif de la société à compter du 1^{er} septembre 2012,

4) Nomination du susdit Monsieur Stéphane Gillet en qualité de gérant technique de la société avec effet au 1^{er} septembre 2012. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale

5) Nomination du Monsieur Gilles Claudon, né le 26 août 1967 à Briey, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, route d'Audun-le-Tiche, en qualité de gérant administratif de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,

Wickrange, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012118872/26.

(120160394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118765/10.

(120160633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 175.459,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012118771/10.

(120160479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.096.

—
Les statuts coordonnés au 07/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/09/2012.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2012118775/12.

(120160524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Sandy Island SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.453.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012118782/12.

(120160500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Sveta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sveta Investments S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118781/11.

(120160769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Schuch Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 134.791.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118783/10.

(120160248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2012118790/12.

(120160458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 32.751,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.947.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2012

1. La liquidation de la société Securum Equity Partners-Business Social Network S.C.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Securum Equity Partners-Business Social Network S.C.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012118789/16.

(120160294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012118791/12.

(120160459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Tez Tour Invest Fund Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.396.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of August.

Before, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

THERE APPEARED:

SINTEZ SPF S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 170709, (the Sole Shareholder or Appearing Party),

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 June 2012 (the Proxy).

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

Art. 1. Form - Corporate Name.

1.1 There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name TEZ TOUR INVEST FUND CO. S.A. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole director of the Company (hereafter referred to as the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (hereafter referred to as the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director, or in case of plurality of managers, the Board of Directors of the Company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Law;

4.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. Share Capital and Authorised Capital.

5.1 The share capital is fixed at eight hundred forty-four thousand Euros (EUR 844,000.-) represented by five million (844,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all shares having equal rights. The sole holder of the Shares is referred to as the "Sole Shareholder" or, in case of plurality, the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The authorised capital is set at five million Euros (EUR 5,000,000.-) divided into five million (5,000,000) Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) per Share.

5.4 During a period of time of five (5) years starting on the date of the publication of these Articles in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette), or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital of the Company pursuant to the provisions contained herein, the Board of Directors shall hereby be authorised to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, and to issue new Shares of the Company within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit.

5.5 Such authorisation may be renewed through a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of these Articles and subject to the Law.

5.6 Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, Article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such amendment and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.7 The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, subject to the mandatory provisions of the Law.

Art. 6. Repurchase of Shares.

6.1 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Indivisibility of Shares.

7.1 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Form of Shares.

8.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form, or partly in one form or in other form, at the option of the Shareholders.

8.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued by the Company.

8.3 Shareholders entitled to receive Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.4 In case of the bearer Shares, the Company shall issue the certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

9.2 The number of Directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

9.6 The Directors may be removed with or without cause.

9.7 When a legal entity is appointed as a Director of the Company, it must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of Meeting, the person(s) convening the Meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the

Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such Meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for Meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 The Chairman shall preside at the Meetings of the Board of Directors. In his absence, the Shareholders or the Board of Directors shall decide by a majority vote that another director (or in case of a Shareholders' meeting) that any other person shall be in the chair of such Meetings.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

10.5 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the Meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned Meeting is given.

10.6 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the Meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such Meeting.

10.7. Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at the Meeting of the Board of Directors. In the event that at any Meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the Chairman of the Meeting of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.9 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

13.3 The Directors (except the case of the Sole Director) may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.2 In the event that any Director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

15.3 The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 16. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

16.2 It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a Chairman and be chaired by the Chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a Secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a Scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

16.11 Shareholders taking part in a Meeting of Shareholders through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Voting Rights

16.12 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.13 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.14 Unless otherwise provided by Law or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Law and accounting practice.

18.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.4 The annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 From the net profits (as defined in the above article 19.1 and determined in accordance with the Law), five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders.

19.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

19.6 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles.

21.1 The present Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2012. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2013.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

| | |
|----------------------|----------------|
| Subscriber | Shares |
| SINTEZ SPF S.A. | 844,000 Shares |
| Total | 844,000 Shares |

Each of these shares has been partially paid in by contribution in cash for a total issue price of two hundred eleven thousand Euros (EUR 211,000.-). Proof that the amount of two hundred eleven thousand Euros (EUR 211,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to twenty-five percents (25 %) of the share capital of eight hundred forty-four thousand Euros (EUR 844,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed and confirmed that a public limited liability company ("société anonyme") has been incorporated by virtue of the present deed under the name TEZ TOUR INVEST FUND CO. S.A., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following persons as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017:

Class A Director:

- Mr. Alexander SINIGIBSKIY, director, born in Krasnoyarsk, USSR, on the 8th February 1964, residing at 2/15 Academic Volgin Street, Apt. 55, 119437 Moscow, Russian Federation;

Class B Directors:

- Mr. Maksud AHMADKHANOV, director, born in Baku, Azerbaijan, on the 5th June 1978, residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Mr. Luc GERONDAL, director, born in Kinshasa, Democratic Republic Congo, on the 23rd April 1976, residing at, 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2. Resolved to fix the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect the limited liability company REVICONSLUT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred and seventy-five Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the appearing party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (le Notaire).

A COMPARU:

SINTEZ SPF S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dûment constituée et existante sous les lois du Grand duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 170709 (l'Actionnaire Unique ou la Personne Comparante),

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 18 juin 2012 (le Mandataire).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEZ TOUR INVEST FUND CO. S.A. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, l'administrateur unique de la société (ci-après l' "Administrateur Unique") ou le conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

4.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Capital social et Capital autorisé.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à huit cent quarante-quatre mille Euros (EUR 844.000,-) représenté par huit cent quarante-quatre mille (844.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Actions"), toutes les actions ayant des droits égaux. Le détenteur unique d'Actions est défini ci-après l'"Actionnaire Unique" ou, en cas de pluralité, les détenteurs d'Actions sont collectivement définis ci-après les "Actionnaires".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 Le capital autorisé est fixé à cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) Actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Action.

5.4 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de la publication au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé de la Société conformément aux dispositions contenues dans les présents, le Conseil d'Administration est expressément autorisé aux termes des présents à effectuer une telle augmentation du capital, entière ou partielle, de temps à autre, et à émettre de nouvelles Actions de la Société dans les limites du capital autorisé aux personnes et selon les conditions qu'il jugera appropriées.

5.5 Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et conformément à la Loi.

5.6 A chaque fois que le Conseil d'Administration rend de la sorte effective une augmentation de capital, l'article 5.1 des Statuts sera modifié de sorte à refléter une telle modification et le Conseil d'Administration fera ou autorisera toute personne à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification.

5.7 Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la Loi.

Art. 6. Rachat des Actions.

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour l'autre partie au porteur au choix des Actionnaires.

8.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par la Société.

8.3 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

8.4 En cas des Actions au porteur, la Société émet des certificats constatant la détention des Actions au porteur. Les Actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des Administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement émises.

9.6 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif.

9.7 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion, la/les personne(s) convoquant la Réunion fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les Réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Le Président présidera les Réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces Assemblées et Réunions.

10.4 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.6 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la Réunion.

10.7 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une Réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

10.8 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.9 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'administrateur unique, valablement engagée par seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

13.3 Les Administrateurs ne pourront (à excepté le cas d'Administrateur Unique) engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 15. Conflit d'Intérêts.

15.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

15.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à ceux de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

15.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la Loi à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'Assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un Président et sera présidée par le Président qui dirigera l'Assemblée. L'Assemblée Générale désignera un Secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée et un Scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'Assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette Assemblée ou lors de l'Assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

16.11 Les Actionnaires participant aux Assemblées Générales soit par vidéoconférence, soit par toute autre forme de communication permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent cependant permettre aux Actionnaires participant à ces assemblées de s'entendre les uns les autres de manière ininterrompue et doivent permettre la participation effective de ces personnes à de telles assemblées.

Droit de vote

16.12 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.13 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, Actionnaire ou non.

16.14 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement exprimées.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui peuvent ou pas être Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la Loi et les pratiques comptables.

18.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de Dividendes.

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 De bénéfice net (tel que défini à l'article 19.1 ci-dessus et déterminé en conformité avec les dispositions de la Law) cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Actionnaires.

19.5 Malgré les dispositions précédentes, le l'Administrateur Unique ou, en cas de la pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s).

19.6 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 20. Dissolution et liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'Actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2012. L'Assemblée Générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Souscription et libération du Capital Social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

| Souscripteur | Actions |
|----------------------|-----------------|
| SINTEZ SPF S.A. | 844.000 Actions |
| Total | 844.000 Actions |

Chacune de ces Actions a été partiellement libérée par contribution en numéraire pour un montant total de deux cent onze mille Euros (EUR 211.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de deux cent onze mille Euros (EUR 211.000,-), qui correspond à vingt-cinq pourcent (25%) du capital social de huit cent quarante-quatre mille Euros (EUR 844.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées et confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination TEZ TOUR INVEST FUND CO. S.A., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions d'Actionnaire Unique de la Société

La Personne Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Alexander SINIGIBSKIY, directeur, né à Krasnoyarsk, URSS, le 8 février 1964, demeurant au 2/15 Academic Volgin, Apt. 55, 119437 Moscou, Fédération Russe;

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Maksud AHMADKHANOV, directeur, né à Baku, Azerbaïdjan, le 5 juin 1978, demeurant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Monsieur Luc GERONDAL, directeur, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 23 avril 1976, demeurant au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme la société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille cinq cent soixante-quinze Euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118821/698.

(120160173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.403.

—
Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 14 août 2012

Le Conseil d'Administration décide de nommer Wolfgang Kerck en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118435/11.

(120160714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Bureau Immobilier Goergen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 47.029.

—
L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Liette Goergen-Bach, agent immobilier, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré.

I. Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est le seul et unique associé de la société BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5554 Remich, 17, Rue St. Nicolas (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 27 juin 1994, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 47.029. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 18 avril 2002.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, préqualifié.

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-5554 Remich, 17, Rue St. Nicolas à L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-5554 Remich, 17, Rue St. Nicolas, à l'adresse suivante: L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cent cinquante euro (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Papp, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42378. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118443/50.

(120160539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2012

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société ERNST & YOUNG comme Commissaire aux comptes de la société Centre Europe S.A. pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

L'adresse de ERNST & YOUNG est

7, rue Gabriel Lipmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Centre Europe S.A.

Olivier HUBERT / Guillaume DE GROOT-HERZOG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012118450/19.

(120160708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012118465/12.

(120160629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.
